

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal
De la Commune de NOUSSEVILLER-ST.NABOR

SEANCE DU 28 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers en fonction : 15

Membres présents : MICHELS Grégory, WACK Anne, WEBER David, MICHELS Anais, KLEIN Michael, BERNARD Caroline, MATTIUZZO Jérémie, SCHUSTER Sabine, SCHLIENGER Gilles.

Membres absents excusés : RISSE Pamela, KARMANN Raymonde, JUNG Carole, ZIMMERMANN Sébastien, HEHN Jean Philippe, WAGNER Jérôme.

1/ DEVIS POUR LA VERRIERE DE L'ECOLE MATERNELLE.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de la verrière de l'école maternelle.

A cet effet, il fait établir des devis auprès de professionnels de fermetures extérieures.

Il précise que la commune va bénéficier d'une subvention DETR d'un montant de 6.600 € HT.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité

- De retenir l'offre des Ets SCHMITT Fenêtres de THEDING, pour le remplacement de la verrière, pour un montant total de 3.023,00 € HT soit 3.627,60 € TTC.
- De retenir l'offre des Ets Toitures François de METZING, pour la partie toiture de la verrière, pour un montant total de 3.337,85 € HT soit 4.047,85 € TTC.

2/PRET DU VEHICULE COMMUNAL.

Au vu des surcoûts occasionnés par les frais énergétiques pour la location du bus des transports lors des sorties sportives, l'USCNC, a sollicité le Maire afin de pouvoir utiliser le véhicule 9 places PEUGEOT pour les déplacements en lien avec les activités inscrites dans les statuts de l'association.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité

- Le prêt du véhicule communal à l'USCNC, uniquement dans le cadre des activités inscrites dans les statuts de l'association.
- la rédaction et la signature d'une convention de mise à disposition dudit véhicule qui définira les procédures et les termes.
- Le montant de la participation financière sera établi comme suit : 50 € (cinquante euros) par jour de location.

3/ PROLONGATION DE LA LIGNE DE TRESORERIE.

En date du 29 avril 2022, Conseil Municipal, a décidé de l'ouverture d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités.

Cette ligne de trésorerie arrive à échéance le 15 mai 2023.

Ces besoins étant toujours actuels, notamment la réhabilitation et la mise en conformité du Club House, le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire pour un an, la ligne de trésorerie.

Après délibération, le Conseil, décide, à l'unanimité,

- De demander à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel, la reconduite d'un an de la ligne de trésorerie.

4/ INFORMATIONS DIVERSES.

TRAVAUX CLUB HOUSE.

Ci-dessous le détail des travaux de réhabilitation du Club-house :

Numéro de lot	Nom du lot	Entreprise	Prix HT	Prix TTC
Lot 01	Aménagement extérieur	Wittmeyer	19 662,00 €	23 594,40 €
Lot 02	Démolition - Gros Œuvre - Bardage - Zinguerie	Toiture Francois	14 100,00 €	16 920,00 €
Lot 03	Menuiseries extérieures	Schmitt	7 318,00 €	8 781,60 €
Lot 04	Plâtrerie	Hehn	21 661,20 €	25 993,44 €
Lot 05	Electricité	Bh Electricité	17 236,91 €	20 684,29 €
Lot 06	Sanitaire Plomberie	Hoy	9 900,00 €	11 880,00 €
Lot 07	Menuiserie intérieure	Schreiber	4 773,00 €	5 727,60 €
Lot 08	Carrelage - Faïence	Bour	5 500,00 €	5 500,00 €
Lot 09	Matériaux pour carrelage	CMPM	4 048,97 €	4 858,76 €
Lot 10	Peintures Intérieures	Poinsignon	6 000,00 €	7 200,00 €
Lot 11	Élévateur PMR	AMS	22 830,00 €	24 085,65 €
TOTAL			133 030,08 €	155 325,75 €
Maîtrise d'œuvre		BEM CONCEPT	5 321,20 €	6 385,44 €
TOTAL			138 351,28 €	161 611,19 €

A. Huméling le 26/04/2023
Ind.b

CHASSE AUX ŒUFS DE PAQUES.

L'organisation de la chasse aux œufs du vendredi 07 avril 2023, a permis la collecte de 795 euros qui ont été reversées aux écoles, en fonction du nombre d'élèves, soit 560 € pour l'école élémentaire et 235 € à l'école maternelle.

TRAVAUX DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE DE NOUSSEVILLER.

Les travaux de réfection de la toiture de l'église de Nousseviller démarreront semaine 18 et ce pour un montant total de 4.260 €.

ELECTIONS SENATORIALES.

Les Elections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre 2023. Préalablement à cette élection, il convient de procéder à la désignation des délégués de droit et supplémentaires des conseils municipaux ainsi que leurs suppléants.

Cette désignation doit avoir lieu lors d'un conseil municipal le vendredi 09 juin 2023.

Le maire informe d'ores et déjà, les conseillers afin qu'ils soient en mesure d'y participer.

LOTISSEMENT FISCHER RUE EOLE.

Le lotisseur, M. FISCHER, arrête son activité en décembre 2023. A cet effet, il a fait parvenir à tous les propriétaires de la rue Eole, un courrier leur demandant de se mettre en relation avec VEOLIA EAUX afin d'individualiser les compteurs d'eau, qui étaient pris en charge par M. FISCHER avec un compteur principal.

Une réunion d'information pour tous les propriétaires est prévue vendredi 02 juin 2023 dans la salle polyvalente.